



VOUS SOUTENIR DANS VOS PROJETS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Rénover énergétiquement ma copropriété

Vous portez un projet de rénovation énergétique de votre copropriété ? Saint-Lô Agglo et ses partenaires vous accompagnent !

Travaux éligibles

Plusieurs aides sont mises en place pour soutenir les copropriétés du territoire dans leur projet de rénovation énergétique.

isolation
ventilation
évolution du système de chauffage et/ou production d'eau chaude
changement de menuiseries (fenêtres, porte, ...)

ATTENTION !

Les travaux doivent être réalisées à l'échelle de la copropriété.

Les aides

Saint-Lô Agglo a mis en place en mai 2020 une aide dédiée à cofinancer les travaux de rénovation énergétique des copropriétés. Cette aide est cumulable avec les aides d'autres partenaires.



Aide complémentaire à la rénovation énergétique des copropriétés non fragiles - Saint-Lô Agglo

Pour qui ?

syndicats de copropriétaires : copropriétés immatriculées au Registre National des Copropriétés (RNC)
 minimum 75 % d'habitations principales
 bâtiments construits depuis 15 ans et +

Pour quels travaux ?

travaux de rénovation énergétique financés par la Région Normandie ou le Département de la Manche
 travaux réalisés par des professionnels certifiés RGE

Quelles aides ?

Aide de 500 € / logement, dans la limite d'un montant global d'aides publiques inférieur ou égal à 80 % du coût des travaux.

MaPrimeRénov' copropriété _ État

Pour qui ?

syndicats de copropriétaires : copropriétés immatriculées au Registre National des Copropriétés (RNC)
minimum 75 % d'habitations principales
bâtiments construits depuis 15 ans et +

Pour quels travaux ?

travaux de rénovation énergétique ambitieux permettant au moins 35 % de gain énergétique après travaux
travaux réalisés par des professionnels certifiés RGE

Quelles aides ?

25 % du montant des travaux (dépenses subventionnables plafonnées à 25 000 € HT par logement)
+ Prime Bonus sortie de passoires et travaux BBC de 500 € à 1 000 € / lot
+ Prime 3 000 € / lot si copropriété en difficulté financière (ou valorisation CEE pour les autres copropriétés)
+ Prime de 1 500 € ou 3 000 € pour les copropriétaires occupants à revenus modestes ou très modestes

Les aides et subventions concernent principalement les travaux concernant le système de chauffage, d'eau chaude sanitaire, l'isolation ou la ventilation. Pour les logements fonctionnant entièrement à l'électricité, les travaux envisagés sont souvent la pose de radiateurs électriques à accumulation, qui emmagasinent la chaleur pour la distribuer dans le temps, ou encore l'installation d'un chauffe-eau instantané, qui octroie un meilleur confort.

Idée action «rénovation énergétique des copropriétés» - Région Normandie

Pour qui ?

syndicats de copropriétaires : copropriétés immatriculées au Registre National des Copropriétés (RNC)

Pour quels travaux ?

Les projets proposés doivent être éligibles à une aide sur les travaux de rénovation réalisés par des professionnels RGE comportant un volet énergétique des parties communes attribuée par l'Anah ou par une collectivité locale (Saint-Lô Agglo ou Département)

Quelles aides ?

2 000 € pour un gain compris entre 35 % et 59 %
4 000 € pour un gain supérieur ou égal à 60 % ou le niveau

Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une ou plusieurs de ces aides, contactez au plus vite le CDHAT, opérateur mandaté par l'Agglo pour accompagner gratuitement les copropriétés.

CONTACT



ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'
CDHAT avec France Rénov'

210 rue Alexis de Tocqueville
50000 Saint-Lô

Lundi au vendredi : 8h30-12h
/ 13h30-17h30

02 33 75 62 40

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)

[Site internet](#)



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg

50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi

8h30-12h/13h30-17h30

Vendredi

8h30-12h/13h-17h

02 14 29 00 00